

DÉFI VIRTUEL GASPÉSIA 100 NÄAK

GRAND PRIX VIP TOUR DE LA GASPÉSIE

À gagner : Grand Prix VIP Tour de la Gaspésie pour 2 personnes (valeur de 1 800 \$).

- 200 \$ de crédits de dossards UTG100 2021
- 100 \$ de produits offerts par NÄAK
- Un chandail NÄAK
- Deux nuitées en chalet au Camp de Base Coin du Banc pendant l'UTG100
- Cinq nuitées d'hébergement sur le tour de la Gaspésie
- Repas et activités pendant le séjour
- Glacière de dégustation de bières de la microbrasserie Pit Caribou
- Boîtier gourmand Gaspésie Gourmande

Tirage le 21 juin 2020 à 19 h au 315, route 132, Percé, Québec G0C 2L0.

Le gagnant devra utiliser son forfait entre le 18 juin 2021 et le 17 juin 2022.

Participation et désignation du gagnant

Pour participer au concours, vous devez :

- Vous inscrire au formulaire en ligne : <https://naakbar.com/fr/pages/defi-gaspesia-100-naak>
- Joindre le groupe [Strava](https://www.strava.com/clubs/d%C3%A9fi-gaspesia-100-n%C3%A4ak-groupe-c-652446) (<https://www.strava.com/clubs/d%C3%A9fi-gaspesia-100-n%C3%A4ak-groupe-c-652446>)
- Utiliser une montre GPS ou un smartphone pour enregistrer vos données et les télécharger sur Strava
- Compléter au moins 25 mi (40 km) en une semaine du 23 mai au 21 juin 2020
- Chaque tranche hebdomadaire de 40 km offre une chance de gagner (jusqu'à concurrence de 4 chances)
- Ceux qui auront complété le défi de 4 semaines (160 km) recevront une chance supplémentaire au tirage.

Le gagnant du Grand Prix VIP Tour de la Gaspésie sera tiré au sort parmi ceux qui auront complété au moins 25 mi (40 km) en une semaine du 23 mai au 21 juin 2020 selon les règles indiquées précédemment. Le gagnant devra utiliser son forfait entre le 18 juin 2021 et le 17 juin 2022.

Le gagnant sera avisé par courriel et/ou par téléphone et devra répondre dans les sept jours suivants le tirage. Dans l'éventualité où il serait impossible de joindre ce gagnant dans les sept jours suivant la première tentative de contact, ou si la personne refuse le prix ou omet de retourner le formulaire d'attestation dûment rempli, il perdra automatiquement son prix et Tourisme Gaspésie pourra, à son entière discrétion, désigner un autre gagnant. Le prix peut être transféré à une autre personne, mais il est non monnayable, ni remboursable, en tout ou en partie. De plus, le gagnant doit aviser Tourisme Gaspésie s'il désire transférer son prix à une autre personne.

Tourisme Gaspésie se réserve le droit de proposer un produit comparable advenant le cas d'une annulation du programme, d'une catastrophe naturelle ou de toute autre situation hors de son contrôle

ou de celui de ses fournisseurs. Le gagnant devra accepter toute solution de remplacement qui pourrait lui être proposée le cas échéant.

Conditions générales

Le concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus, dont les véritables prénoms, noms, adresses postales et adresses électroniques devront être inscrits sur le formulaire de participation. Les personnes utilisant un nom d'emprunt, un nom porte-bonheur, le nom d'une personne âgée de moins de 18 ans ou toute autre substitution de nom ne pourront bénéficier du ou des prix offerts dans le cadre de ce concours.

Toute personne gagnante consent, par sa participation au concours, à ce que son nom et sa photo soient utilisés à des fins publicitaires sans autre frais que le prix attribué.

Les promoteurs du concours se réservent le droit d'éliminer, à leur gré, tous les bulletins de participation expédiés en envoi multiple (spamming) et ceux dont la provenance est douteuse.

Les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans leurs établissements ou dans les organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

Tourisme Gaspésie décline toute responsabilité en cas de problème de transmission électronique du formulaire de participation.

Le concours n'est pas ouvert aux employés de Tourisme Gaspésie, ni à ceux d'Événements Gaspesia, NÄAK, Gaspésie Gourmande, Pit caribou et le Camp de Base Coin-du-Banc.

Un différend quant à l'organisation ou la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Les droits exigibles de ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, ont été payés.

Toute personne peut obtenir copie des règlements de ce concours en adressant une demande à cet effet à l'adresse suivante :

DÉFI VIRTUEL GASPESIA 100 NÄAK – GRAND PRIX VIP TOUR DE LA GASPÉSIE

Tourisme Gaspésie

1020, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli (Québec) G5H 0B1

Téléphone : (418) 775-2223, 1 800 463-0323

Télécopieur : (418) 775-2234

service@tourisme-gaspesie.com